



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-371 RELATIF À LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET LE BON ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 19 septembre 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-371 relatif à la sécurité, la paix et le bon ordre dans les endroits publics et abrogeant le règlement numéro 2013-233.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville au 1, rue du Pont à Labelle ainsi que sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca .

Le règlement numéro 2022-371 entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À LABELLE, LE 20 SEPTEMBRE 2022

Claire Coulombe
Greffière-trésorière